

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 477 accordant des gratifications au personnel de l'administration employé au Gouvernement.

n° 477

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
12 juin 1943

Numéro JO  
n° 12 du 15/06/1943

Date du numéro  
15 juin 1943

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

**Vu** l'Ordonnance n. 16 du 24 Septembre 1941, portant organisation nouvelle des pouvoirs publics de la France Libre ;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Les gratifications suivantes sont accordées au personnel de l'administration employé au Gouvernement pour travaux supplémentaires. Madame 1.000 frs. Adjudant COUDEYRE .... 1.000 » Sergent-Chef VERTRAY .... 1.000 » Madame RICHAUD-750 » Mlle ANCELIN 750 » Celestin RAOERA 500 » RAMANANA Georges, ouvrier peintre 500 » KAMEL AH EMED chauffeur 500 » DJAMA MAHAMOUD planton) 300 » YOUSSEUF ELMi Maître d'Hôtel 300 »

#### Art. 2

La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**BAYARDELLE.**